

Pistolenschiessen 1934 = Concours de tir au pistolet 1934

Autor(en): **Wirz, Arnold**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **10 (1934-1935)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-708317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— « A l'issue d'une conférence du colonel divisionnaire Bircher, les 500 personnes que comptait une assemblée publique tenue à Liestal, ont décidé d'approuver le projet de réorganisation de l'armée, considérant, dit la résolution votée, que l'adaptation de la durée du service aux conditions nouvelles de la technique militaire, constitue un devoir évident à l'égard de l'armée et du peuple entier. »

— « Après avoir entendu un exposé du conseiller aux Etats Winzeler et après une discussion nourrie, le congrès du Parti paysan schaffhousois s'est prononcé en faveur du projet de réorganisation militaire, en spécifiant qu'à l'avenir également, l'armée suisse soit pénétrée d'un esprit sain et démocratique. »

— « Après avoir entendu un exposé de M. Muheim, conseiller national, et une conférence du major P. Tresch, les délégués du Parti progressiste démocratique du canton d'Uri ont pris à l'unanimité position pour l'acceptation du projet de réorganisation militaire. »

— « Le comité central de la Société fédérale de gymnastique et les présidents des fédérations cantonales et sous-fédérations affiliées se sont réunis à Olten et ont voté une résolution invitant chaudement tous les gymnastes à voter « oui » les 23 et 24 février. »

— « Sous les auspices de la Société des carabiniers de Sargans, de la Fédération des gymnastes de l'Oberland, de la Société des sous-officiers de Saint-Gall et de la Société des officiers de Sargans-Werdenberg, M. Minger, président de la Confédération, a exposé à Mels, avec un très grand succès le projet de loi pour la réorganisation de l'armée. Au cours de la discussion qui suivit les orateurs approuvèrent l'exposé du chef du Département militaire fédéral qui fut longuement acclamé. »

— « De même à Sion, M. le conseiller fédéral Etter a exhorté un très nombreux et vibrant auditoire à voter en faveur de l'acceptation du projet de la loi sur la défense nationale. »

Etc... Etc...! Nous pourrions allonger la liste et citer même des déclarations de socialistes connus qui se sont prononcés en faveur de la loi, nous pourrions faire état de l'appui que certains milieux syndicaux importants ont décidé d'apporter aux partisans de la loi, mais point n'est besoin de démontrer l'évidence, même, car il saute aux yeux que le peuple suisse se prépare avec conscience à faire triompher la cause de la réorganisation de l'armée.

C'est avec confiance que nous devons attendre le résultat de la consultation populaire des 23 et 24 février qui portera à l'étranger l'expression de notre désir d'assurer et de défendre envers et contre tous la neutralité et l'indépendance de la Suisse.

★

Nos bons socialistes ont vraiment un sens achevé du comique et la dernière acrobatie politique de leur congrès, tenu récemment à Lucerne, a provoqué dans tout le pays une douce hilarité.

En effet, l'abracadabrante décision d'admettre la nécessité de la défense nationale et tout aussitôt après de refuser la loi qui organise par une impérieuse nécessité son appareil militaire, fait penser à l'attitude de l'usurier qui reprend avec profit de la main gauche ce que la droite a donné.

Mais pouvions-nous, en vérité, nous attendre à un éclair de bon-sens de la part d'hommes aveuglés par la politique malsaine d'un Nicole ou d'un Graber? Non, le résultat ne pouvait être que conforme à nos prévisions, mais de là à envisager la solution contradictoire adoptée par le Parti socialiste suisse à l'ébahissement général, il y avait un monde et si nos esprits n'ont point été assez subtils pour éventer la mèche, ils ont largement le droit de s'ébaudir maintenant de la trouvaille de ces messieurs de gauche.

Ce n'est point donné à tout le monde que de savoir amuser la galerie, et nous nous inclinons très bas devant ce talent que les socialistes possèdent à un haut degré et qu'il serait mesquin de ne pas reconnaître aujourd'hui.

Continuez, messieurs, le ridicule tue et nous n'en demandons pas autant!

★

La nouvelle loi sur l'organisation militaire modifiant celle de 1907 nous apportera, outre le prolongement des écoles de recrues, quelques nouveautés dont voici les principales:

Le nombre des cours de répétition à effectuer en élite et landwehr reste le même qu'auparavant, toutefois les sous-officiers à partir du grade de sergent accompliront 11 cours de répétition dans l'élite et 1 dans la landwehr. D'autre part, les caporaux, appointés et soldats feront leurs 5 premiers cours de répétition d'élite dans les cinq années qui suivront l'école de recrues et les autres cours, en règle générale, avec un intervalle d'une année.

Cette heureuse innovation permettra ainsi aux unités de landwehr de recevoir des hommes qui ne seront pas restés dans l'inactivité pendant plusieurs années comme c'était le cas jusqu'à maintenant.

D'autre part, la loi prévoit un cours de cadres d'un jour pour les sous-officiers avant chaque cours de répétition et on ne saurait trop louer cette initiative dont la nécessité se faisait sentir depuis longtemps.

En ce qui concerne les troupes du service de santé, la loi spécifie que les soldats sanitaires qui seront chargés du service des malades et des blessés proprement dit, suivront, outre l'école de recrues, un cours d'hôpital (école d'appointés du service de santé).

Pistolenschießen 1934

Concours de tir au pistolet 1934

Sektionswettkampf — Concours de sections.

Diplom I. Klasse — Diplôme 1^{re} classe:

Rang	Sektionen Sections	Skala Echelle	Resultate Résultats
1.	Dübendorf	A	142,08
2.	Thun	A	139,32
3.	St. Gallen	A	139,21
4.	Bern	A	138,55
5.	Grenchen	A	137,97
6.	Solothurn	A	137,24
7.	Ste-Croix	A	137,10
8.	Schönenwerd	A	136,61
9.	Glarus	B	136,05
10.	Winterthur	B	135,52
11.	Biel	A	135,34
12.	Untertoggenburg	A	135,08
13.	Langenthal	A	134,98
14.	Limmattal	B	134,86
15.	Olten	A	134,83
16.	Neuchâtel	A	134,67
17.	Brugg	B	133,48
18.	Vevey	B	133,42
19.	Toggenburg	B	133,06
20.	Nyon	B	132,59
21.	Herisau	B	132,46
22.	Willisau	A	132,35
23.	Delémont	B	131,47
24.	Seebezirk	B	130,98
25.	Frauenfeld	B	130,86

Diplome II. Klasse — Diplôme II^e classe:

26.	Le Locle	B	130,85
27.	Lyß-Aarberg	A	130,78
28.	Boudry	B	130,71
29.	Hinterthurgau	B	130,40
30.	Fribourg	A	130,08
31.	Surental	B	129,82
32.	Burgdorf	B	129,60
33.	Zürichsee l. U.	B	129,50
34.	Appenzell Vorderland	B	129,48
35.	Zug	B	129,45
36.	Goßau	B	128,87
37.	Sursée	B	128,72
38.	Zofingen	B	127,71
39.	Baselland	B	127,48
40.	Baden	B	126,66
41.	Zürichsee r. U.	B	126,60
42.	Rorschach	B	126,29
43.	Luzern	A	125,88
44.	Frutigen-Nieder-Simmental	B	125,51
45.	Chur	B	125,44
46.	Schaffhausen	A	125,18
47.	Chaux-de-Fonds	B	124,61
48.	Bremgarten	B	124,05
49.	Glatt- und Wehntal	B	122,98
50.	Emmenbrücke	B	122,24

Ohne Diplom — sans diplôme:

51.	Basel-Stadt	B	121,89
52.	Genève	A	121,60
53.	Aarau	B	121,57
54.	Rheintal	B	121,47
55.	Zürich UOV	B	120,48
56.	Gäu	B	120,18
57.	Schwyz	B	119,95
58.	Untersee-Rhein	B	119,18
59.	Zürcher Oberland	B	118,97

Rang	Sektionen Sections	Skala Echelle	Resultate Résultats
60.	Hochdorf	B	117,80
61.	Interlaken	B	114,66
62.	Val de Travers	B	113,87
63.	Münsingen	B	113,84
64.	Kreuzlingen	B	113,16
65.	Laufental	B	111,73
66.	Werdenberg	B	111,32
67.	Lenzburg	A	110,89
68.	Zürich UOG	B	110,62
69.	La Glâne	B	105,12
70.	Val-de-Ruz	B	102,81
71.	Kriens-Horw	B	100,25
72.	Dorneck-Thierstein	B	99,98
73.	St.-Galler Oberland	B	99,67
74.	Großhöchstetten	B	94,87
75.	Fricktal	B	59,80

Nicht klassiert — Sections non classées:
Amriswil, Balsthal, Einsiedeln, Huttwil, Montreux,
Neuveville, Vully.

Einzelresultate — Résultats individuels.

Mit Diplom — avec diplôme:

A. Offiziere — Officers.

Rang	Name, Grad, Sektion Nom, Grade, Section	Punkte Points
1.	Dr. Schnyder W., Oblt., Balsthal	150
2.	Kiffling Ernst, Oblt., Olten	149
3.	Zwahlen Alfred, Oblt., Thun	148
4.	Revilliod de Budé J. F., Plt., Genève	148
5.	Sulser Fritz, Oblt., Werdenberg	148
6.	Schweizer Edgar, Oblt., Thun	147
7.	Lauener Karl, Hptm., Thun	147
8.	Wüthrich Heinrich, Oblt., Brugg	146
9.	Flückiger Hermann, Oblt., Biel	146
10.	Ziegler Armin, Oberstlt., Winterthur	146
11.	Guillod Ernest, Plt., Vully	146
12.	Heller Walter, Major, Zürichsee l. U.	146
13.	Gerber Josef, Plt., Montreux	146

Ohne Diplom — sans diplôme:

14.	Jacob Walter, Oblt., Biel	145
15.	Hirzel Robert, Oblt., Zürich UOV	145
16.	Campiche Benjamin, Plt., Ste-Croix	145
17.	Hertach Heinrich, Hptm., Glarus	145
18.	Berthoud Marcel, Plt., Zürich UOV	145
19.	Wernle Fritz, Oblt., Zug	144
20.	Baumgartner Erwin, Oblt., Burgdorf	144
21.a)	Eggenberger Siegfr., Oblt., Dübendorf	144
21.b)	Stamm Hans, Major, Dübendorf	144
22.	Gränicher Alfred, Oblt., Luzern	144

Es folgen — suivent:

6	Resultate mit — résultats de	143
2	» » — » »	142
4	» » — » »	141
8	» » — » »	140

usw.

B. Unteroffiziere — Sous-officiers.

Mit Diplom — avec diplôme:

1.	Cerf Norbert, Fourier, Delémont	152
2.	Koller Hermann, Korp., Schwyz	151
3.	Bürgin Gustav, Wm., Basel-Stadt	150
4.	Schwab Jean, sergt., Vevey	149
5.	Moser Gottfr. sen., Gefr., Huttwil	149
6.	Graf Hans, Wm., Herisau	148
7.a)	Jucker Hch., Fourier, Dübendorf	147
7.b)	Kipfer Ernst, Adj.-Uof., Delémont	147
8.	Widmer Kaspar, Adj.-Uof., St. Gallen	147
9.	Müller Hans, Gefr., Biel	146
10.	Jost Fritz, Fourier, Bern	146
11.	Jaeger Georges, père, appté., Genève	146
12.	Halter Robert, Wm., St. Gallen	146
13.	Crivelli Silvio, Adj.-Uof., Grenchen	146
14.	Rohner Robert, Gefr., St. Gallen	146

Ohne Diplom — sans diplôme:

15.	Wüthrich Roger, Korp., Baselland	145
16.	Wiederkehr August, Wm., Toggenburg	145
17.	Rettenmund Fritz, Feldw., Bern	145
18.	Hasler Albert, Wm., Zürichsee r. U.	145
19.	Neesser Ernst, Fourier, Schönenwerd	144
20.	Geiger Max, Korp., Toggenburg	144
21.a)	Keller Hermann, Korp., Sursee	144
21.b)	Schenker Erwin, Korp., Solothurn	144

Rang	Name, Grad, Sektion Nom, Grade, Section	Punkte Points
22.	Meylan Maurice, sergt., Ste-Croix	144
23.	Wey Anton, Gefr., Sursee	144
24.a)	Bach Albert, Korp., Untersee-Rhein	144
24.b)	Kyburz Eduard, Wm., Suhrenthal	144
25.	Manz Ernst, Feldw., Thun	144

Es folgen — suivent:

11	Resultate mit — résultats de	143
20	» » — » »	142
9	» » — » »	141
25	» » — » »	140

usw.

C. Soldaten — Soldats.

Mit Diplom — avec diplôme:

1.	Knecht Otto, Büchser, Olten	147
----	---------------------------------------	-----

Ohne Diplom — sans diplôme:

2.	Blum Robert, n. i., Genève	145
3.	Ingold Hermann, Füs., Winterthur	145
4.	Hügi Hans, Kan., Grenchen	144
5.	Fouvy Louis, fus., Vevey	144
6.	Zulauf Fritz, Kan., Limmattal	144

Es folgen — suivent:

3	Resultate mit — résultats de	143
5	» » — » »	142
6	» » — » »	141
4	» » — » »	140

usw.

Einsprachefrist — Delai de réclamation:

15. Februar 1935 — 15 février 1935.

Baden, 15. Januar 1935.

Baden, 15 janvier 1935.

Der Chef des Pistolenschießens:

Le chef de tir au pistolet:

Arnold Wirz, Wm.

Activité du Comité technique

Sous la direction de son président, adj.-sof. Weisshaupt, et en présence du président central et du secrétaire central, le Comité technique a tenu, en date du 9 décembre 1934 à Olten, sa première séance.

Comme on le sait, à part le président, trois officiers et trois sous-officiers appartiennent encore au Comité technique. La liaison avec le Département militaire fédéral est assurée par M. le major d'état-major général Gustave Däniker, de Zurich, qui, avec l'autorisation formelle du DMF, appartient également au comité.

Après une brève orientation du président sur les compétences du Comité technique, les *directives de base* d'une discussion générale sont établies. Il importe avant tout que celles-ci ne subissent pas de modifications, car la création d'une certaine stabilité dans la conduite de nos Journées de sous-officiers ne saurait avoir qu'une bonne influence.

Au cours de la discussion concernant la question de savoir si, pour les prochaines JSSO, il serait opportun de remplacer, sans dommage pour celles-ci, certaines disciplines exécutées jusqu'alors, par d'autres disciplines nouvelles et de valeur, il a été décidé de tracer, dans la liste des concours de sections, l'*estimation de distances*, étant donné qu'il est possible de tenir compte de cette discipline dans les exercices de patrouilles, éventuellement de groupes de combat.

Le secrétaire central Möckli propose d'inscrire au programme, comme nouvelles disciplines: *le tir à balles à la mitrailleuse et au fusil-mitrailleur*. Le major Däniker souligne la nécessité de connaître à fond le maniement et le tir des armes automatiques et accepte la tâche d'obtenir du DMF les autorisations nécessaires pour l'admission de cette nouvelle discipline. (L'autorisation pour l'exécution des tirs à balles est parvenue de Berne entre-temps.)